

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR

1. **FINANCES :** Avances sur subvention aux associations et aux Etablissement Publics Locaux.
2. **FINANCES :** Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement – Exercice 2010.
3. **FINANCES :** Admission en non valeur.
4. **POLITIQUE DE LA VILLE :** Approbation de la prolongation du CUCS en 2010.
5. **POLITIQUE DE LA VILLE :** Adhésion de la Ville à l'Association Entreprendre Ville et Quartiers.
6. **POLITIQUE DE LA VILLE :** Attribution de subvention à l'association Avenir Emploi.
7. **POLITIQUE DE LA VILLE :** Validation des principaux éléments du Diagnostic Local de Sécurité et des grandes orientations du Contrat Local de Sécurité Nouvelle Génération.
8. **POLITIQUE DE LA VILLE :** Validation de la 2^{ème} programmation du CISPD 2009. Attribution de subventions. Demande de financement.
9. **PETITE ENFANCE** Attribution de subvention 2009 à l'ADALE.
10. **VIE ASSOCIATIVE :** Approbation du règlement intérieur des structures associatives (Evariste Gras, Subilia, local Bon). Modificatif.
11. **PATRIMOINE :** Restructuration de la chapelle Ste Anne. Approbation de l'avenant n° 2 au lot 3 – Sté Vivian.
12. **PATRIMOINE :** Réhabilitation de la villa Michel Simon. Résiliation des marchés de maîtrise d'œuvre, de missions de contrôle technique et CSPS.
13. **ANIMATION :** Remboursement et facturation des Accueils de Loisirs sans Hébergements (ALSH) et en Séjours de Vacances (CVL) – Modificatif.
14. **JEUNESSE :** Avance sur subvention aux associations dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
15. **JEUNESSE :** Approbation de la convention de partenariat avec le Collège Jean Jaurès.

- 16. NAUTISME :** Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'une activité voile scolaire – Modification.
- 17. SOCIAL :** Approbation de la convention de soutien avec le CCAS.
- 18. SOCIAL :** Approbation du règlement intérieur du Centre socio-culturel Marius Deidier. Modificatif.
- 19. SOCIAL :** Adhésion de la Ville à la charte du Réseau Inter Génération PACA de l'Association Actions de coordination de lieux et d'accueils aux personnes âgées (ACLAP).
- 20. TOURISME :** Modalités d'application de la taxe de séjour pour les ports.
- 21. PERSONNEL :** Remboursement des frais de déplacement des agents se rendant en formation.
- 22. PERSONNEL :** Approbation de mise à disposition de personnel au Cercle des Nageurs Ciotadens.
- 23. PERSONNEL :** Modification du tableau des effectifs.
- 24. PERSONNEL :** Approbation du règlement intérieur de la Police Municipale.
- 25. PERSONNEL :** Attribution de logements pour nécessité absolue ou utilité de service.
- 26. ADMINISTRATION GENERALE :** Modification de l'affectation des crédits d'embellissement Casino les Flots Bleus.
- 27. ADMINISTRATION GENERALE :** Attribution d'un marché pour le nettoyage d'une partie des locaux communaux.
- 28. ADMINISTRATION GENERALE :** Demande de dénomination en Commune Touristique.
- 29. ADMINISTRATION GENERALE :** Communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches-du-Rhône (SMED 13).

Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

MAIRIE DE LA CIOTAT**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Décembre 2009**

(La séance est ouverte à 18 h 40.)

(Appel par Mme LE BRIS.)

(Mme CARDONA est désignée Secrétaire de séance.)

M. le MAIRE.- Est-ce qu'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2009 ?...

(Adopté à l'unanimité.)

M. GHENDOUF.- Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, je souhaitais vous proposer que nous modifiions l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir et que nous puissions examiner immédiatement une délibération qui affecte le service public communal, la délibération n° 27, administration générale : attribution d'un marché pour le nettoyage d'une partie des locaux communaux. Je souhaitais savoir si le Conseil Municipal serait d'accord pour aborder immédiatement cette délibération.

M. MATTEI.- Pourquoi ? La presse va s'en aller ? !

M. le MAIRE.- Si c'est votre demande et si le Conseil Municipal en est d'accord...

(Le CM est d'accord à l'unanimité.)

M. le MAIRE.- On va donc changer l'ordre du jour et passer à la délibération n° 27 et on va laisser la parole à M. Collura.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 (27) – Attribution d'un marché pour le nettoyage d'une partie des locaux communaux.

(Rapporteur : M. COLLURA.)

Mme ABATTU.- Monsieur le Maire, c'est un sujet qui est vraiment très douloureux. Je salue les employés du nettoyage qui sont là ce soir. Je dois dire qu'on en a assez que ce soit toujours les mêmes qui trinquent, parce que votre politique est complètement à l'image de celle qui est

menée par le gouvernement. C'est la France d'en haut et la France d'en bas. On tape sur les petits et on protège les privilèges.

On se souvient des AVS, ces auxiliaires de vie scolaire qui s'occupent d'accompagner les enfants handicapés ou en grande difficulté pendant les heures d'école, dont les contrats n'ont pas été renouvelés il y a quelques semaines.

M. le MAIRE.- Vous mentez.

Mme ABATTU.- Aujourd'hui, c'est le tour des 26 employés au nettoyage des locaux communaux de voir leur fonction disparaître au profit d'une entreprise privée qui leur propose un quota d'heures équivalent au mieux à la moitié de ce qu'ils ont actuellement. Ils étaient déjà précaires, que vont-ils devenir maintenant ? Etes-vous conscient que certains d'entre eux sont dans une détresse insupportable ?

Ces méthodes sont pour moi le reflet du mépris de la Ville à l'égard de ses employés.

Une fois de plus, la Mairie n'assume pas son rôle de service public et se décharge sur le privé et rien ne garantit que le service rendu sera satisfaisant.

En tant que premier employeur, la commune doit être exemplaire dans la gestion de ses personnels et d'appliquer sans faille le principe d'une équité absolue. Or, il y a des promotions –nous le verrons dans d'autres délibérations- qui se font sur des critères parfois douteux. Et que dire des personnels du 4^e étage qui sont eux, à ce qu'on dit, très bien payés pour des missions diverses et variées, dont nous aimerions bien savoir à quoi elles servent exactement. Votre cabinet, Monsieur le Maire ressemble davantage à un cabinet ministériel, tant vous êtes entouré, plutôt qu'à un simple bureau de maire d'une ville de 30.000 habitants. Vos directeurs de cabinet et chargés de mission mettent beaucoup d'ardeur à travailler pour votre notoriété en enjolivant vos actions, sur LCI notamment –je le dis parce qu'on en a assez- mais en oubliant curieusement d'informer sur les choses qui fâchent. Par exemple, je suis sûre que dans le LCI de janvier, on ne trouvera rien sur les AVS, ni sur les 26 contrats de nettoyage non renouvelés. Pas plus qu'un

article sur la nappe phréatique de la grande plage qui a été définitivement polluée par les promoteurs que vous avez installés sur notre commune. Vous ne direz pas non plus qu'un de ces promoteurs est en train de faire exactement la même chose, c'est-à-dire de polluer une nappe phréatique, en ce moment même, Boulevard Michelet et que vous laissez faire. Alors, bien sûr, cette mise en scène a un coût.

Moi, je crois que des économies, si vous voulez en faire, pourraient être réalisées de façon substantielle sur ce type de postes plutôt que de taper sur les petits salaires et les contrats précaires qui vont passer, eux, un drôle de Noël.

Nous nous déclarons entièrement solidaires des employés municipaux qui se voient affectés par des mesures salariales ou contractuelles injustes et nous vous demandons avec insistance de leur accorder un rendez-vous collectif avec les syndicats –je dis bien collectif, et non pas individuel– afin de trouver une solution digne et humaine à cette question.

M. GHENDOUF.- Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux, d'avoir accepté que nous puissions examiner immédiatement cette délibération.

Un petit mot, d'abord, sur la délibération. Ce que vous nous proposez, je ne l'ai pas vraiment saisi, ou plutôt trop bien saisi. Peut-être que vous êtes trop pressé de mettre 26 Ciotadens en précarité encore plus que ce qu'ils sont actuellement. En effet, lorsque nous lisons la délibération, nous notons : « *Il convient donc dès à présent d'approuver le lancement de l'appel d'offres.* » Lorsque nous continuons de lire la délibération, il ne s'agit plus de lancer un appel d'offres, mais bien de choisir et d'autoriser le maire à signer avec une société qui a été choisie à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres. Donc, s'agit-il d'approuver un marché ou s'agit-il de lancer une consultation sur un marché ? Cette délibération, en ce sens-là, n'est pas très claire et c'est pour cela que ma première demande –je le redirai à la fin– est que vous la retiriez et que vous la représentiez dans la forme qui convient.

Mais sur le fond, Monsieur le Maire, vous nous invitez ce soir à une bien triste fin d'année, celle où vous annoncez à plus de 26 employés la

fin de leur emploi dans le service public communal, après qu'ils l'aient effectué, vous le savez bien, pour une majorité, durant de nombreuses années au sein de la commune et qu'ils aient rempli correctement l'ensemble des missions que vous leur aviez confiées.

Pour la plupart, ce sont des femmes ciotadennes dont les revenus sont faibles. Pourriez-vous vivre, Monsieur le Maire, avec 860 € par mois ? Pourrions-nous vivre, nous tous ici présents, avec 860 € par mois ? Non, ce n'est pas possible.

Ce n'est pas possible également, d'après les propos et l'écoute que l'on a eus avec les employés concernés, que vous ne les receviez pas en rendez-vous, ne serait-ce qu'une délégation. Est-ce digne d'un maire de refuser de rencontrer ses propres salariés, ceux dont vous vous apprêtez à mettre un terme à leur contrat de travail ?

Vous demandez à ces employés de se serrer la ceinture, alors qu'ils espéraient, en assumant correctement leurs missions au sein du service public communal, obtenir un véritable statut au sein de notre commune qui leur permettrait de sortir de la précarité et de l'insécurité sociale dans laquelle, avec la succession des contrats de travail, vous les avez placés durant ces années.

Aujourd'hui, au prétexte de vouloir peut-être faire des économies –mais on écouterait attentivement les raisons qui vous ont poussé à prendre une telle délibération- vous privatisez leur emploi et précarisez encore un peu plus leur vie.

Nous le savons tous ici, sauf les idéologues du tout marché, la privatisation du service public, c'est moins de qualité, plus chère pour le contribuable et plus de pression pour ceux qui vivent de leur travail. Pas besoin d'aller chercher très loin, Mesdames, Messieurs : par exemple, ici à La Ciotat, il n'y a qu'à évaluer les coûts du service des déchets, de la restauration scolaire, de l'eau. On juge tous les jours l'efficacité, la qualité et le coût de ces services privés, ainsi que le mépris pour les salariés obligés de se mettre en grève pour exiger simplement des moyens dignes pour réaliser correctement leur travail et assumer ce qu'attendent l'ensemble des Ciotadens.

Je veux parler aussi du scandale de l'eau, lorsqu'une société fait plus de 800.000 € de bénéfices en deux ans sur le dos des Ciotadens.

La liste pourrait s'allonger. Mais, Monsieur le Maire, nous n'acceptons pas votre décision, empreinte, de notre point de vue, d'idéologie, qui n'est pas fondée, ni sur le fond, ni sur la forme. Ce n'est pas sur les plus précaire que l'on fait des économies, mais ailleurs, avec notamment la renégociation des contrats de délégations de services publics que je viens de citer.

Vous le savez, mais je vais vous le redire, vous qui feignez de l'ignorer, qu'advindra-t-il de ces employés dans 6 mois, quand leur nouvel employeur leur dira d'aller travailler en dehors de La Ciotat, qui leur expliquera que le contrat que vous avez signé ne permet pas de leur assurer des salaires décents, que leur avenir professionnel se bornera à être exploités et pressurés ?

Nous le savons tous, le secteur du nettoyage est un secteur extrêmement concurrentiel, et cette concurrence, on le sait tous également, se fait sur le dos des salariés.

Par cette décision, Monsieur le Maire, si vous ne retirez pas cette délibération, et vous aussi, d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la majorité, vous prenez la responsabilité de dire aux 26 Ciotadens concernés : au fond, c'est votre affaire, si demain vous travaillez plus pour gagner moins.

J'entends souvent ici le mot de solidarité. C'est plus de la charité. Nous n'en voulons pas. Les employés municipaux, les salariés, les citoyens, les Ciotadens veulent vivre dignement de leur emploi.

Je vous propose donc, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de rejeter cette délibération et de garder nos employés. Si tel n'était pas le cas, j'attends de vous un certain nombre de réponses. L'ensemble des salariés seront-ils, oui ou non, repris dans les mêmes conditions de salaire, dans les mêmes conditions d'emploi, et seront-ils tous repris ? La délibération ne le précise absolument pas. Si tel n'était pas le cas, si vous refusez, le groupe La Ciotat Pour Tous engagera un recours

auprès des autorités compétentes pour que le droit se fasse ici à La Ciotat, et au-delà du droit, que la morale également se fasse.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Ghendouf. Au niveau des salariés, puisque, paraît-il, une partie des salariés sont là, je pense que ce qui est fait aujourd'hui –et vous connaissez très bien, Monsieur Ghendouf, Madame Abattu, les procédures administratives, et vous savez très bien que la conclusion d'aujourd'hui est le travail de plusieurs mois, puisque cette décision a fait l'objet d'un passage en Comité Technique Paritaire, vous le savez très bien, et il vaut mieux que vous le sachiez d'ailleurs, sinon je ne sais pas ce que vous faites ici, et à la Région aussi où vous avez un certain nombre de prérogatives. Donc, oui, c'est une décision que nous avons prise de recentrer tout le personnel titulaire au niveau des écoles et de passer au privé au niveau d'un certain nombre de bâtiments publics.

Puisque vous avez employé le mot de précarité, je n'ai pas pu titulariser tout le monde, mais rappelez-vous que de 2004 à 2008 nous avons titularisé 134 personnes dans cette mairie, dont 36 personnels d'entretien que nous avons stagiaires puis titularisés. Je pense que la presse s'en souvient, ou alors qu'elle relise un peu les notes des différents Conseils Municipaux : à chaque fois qu'il y a un budget, ou un budget supplémentaire, ou un compte administratif, vous êtes les premiers à me taper dessus sur la masse salariale de cette mairie et le nombre d'employés municipaux.

M. GHENDOUF.- C'est faux !

M. le MAIRE.- On y reviendra, on verra où est le mensonge, parce que jouer sur les peurs, je pense que la direction qui s'occupe de ce service a reçu les personnels, je pense que mon directeur de cabinet a reçu les personnels, et si nous passons cette délibération...

M. GHENDOUF.- Il n'est pas élu, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- ... c'est pour pouvoir aussi rencontrer l'entreprise qui a été choisie par la Commission d'Appel d'Offres, où d'ailleurs Mme Reynaud –c'est dommage qu'elle ne soit pas là, parce que ça a été voté à l'unanimité.

M. COZZOLINO.- On attendait l'argument. Elle a simplement voté la validité du marché, pas ce qu'il y avait derrière.

M. le MAIRE.- Monsieur Cozzolino, vous m'interrompez plus tard, s'il vous plaît, parce que j'ai lu ce que vous dites dans la presse aussi. J'ai un rapport voté à l'unanimité des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

M. COZZOLINO.- Elle a voté sur la validité du marché.

M. le MAIRE.- Elle aurait pu ne pas prendre part au vote et dire qu'elle s'abstenait pour telle raison. Vous essayez de vous justifier.

M. COZZOLINO.- Pas du tout.

M. le MAIRE.- En tout cas, dès que cette délibération sera passée, mon adjointe au personnel -puisque, sur ce mandat, j'ai tenu à ce qu'il y ait une adjointe au personnel et au niveau de la relation avec les syndicats, c'est Mme Flick- recevra le personnel et pourra rentrer en contact avec l'entreprise, chose que l'on ne pouvait pas faire avant, mais il y a eu un cahier des charges qui a largement circulé. Par rapport à cela, il y a des engagements qui ont été pris aussi, qui offrent le reclassement de ces personnels qui sont des vacataires et qui sont aussi dans la précarité. J'en ai sorti 36, il en reste 26, et nous allons essayer de nous arranger avec l'entreprise, en qualité de CDI. Cela leur a été dit et précisé.

Concernant le passage au privé et vos dons d'illusionniste ou de grand moralisateur, je pense que vous avez un bureau à la Région, qu'il est nettoyé, que vous y êtes bien, mais qu'il est nettoyé par un personnel privé.

(Un conseiller lance : « C'est M. Gaudin qui avait privatisé ! »)

M. le MAIRE.- Là, vous remontez à la préhistoire ! Cela fait deux mandats que vous êtes à la Région, et vous, le grand moralisateur, vous ne vous êtes pas tourné vers M. Vauzelle dans l'hémicycle pour lui dire : « Vous êtes un grand négrier, vous faites travailler le privé, c'est scandaleux ! »

M. GHENDOUF.- Je vais vous répondre.

M. le MAIRE.- J'espère que Mme Abattu le fera marquer dans le programme électoral, parce qu'il ne m'a pas échappé que nous sommes en pré-campagne électorale et que tous les deux, d'après ce que me dit mon petit doigt, Madame Abattu, vous seriez bien placés pour siéger dans cette assemblée, et j'espère que vous ferez marquer dans le programme électoral de M. Vauzelle qu'il faut enlever la privatisation du ménage à la Région. Quant à M. Repiquet et à Mme Bonifay...

M. REPIQUET.- Je n'ai rien dit !

M. le MAIRE.- Je pense que, même à la Communauté Urbaine, vous savez que le contrat du ménage a été renouvelé en 2009. Je ne vous ai pas vu voter contre, ni M. Repiquet, c'est cela qui m'interpelle aussi.

Mme BONIFAY.- Ce qui m'interpelle, c'est qu'on ne parle pas trop de La Ciotat.

M. COZZOLINO.- Sur la précarité des 26 personnes, j'aimerais bien vous entendre.

M. le MAIRE.- J'ai répondu à cette question en préambule, alors vous arrêtez, ou alors c'est que vraiment vous avez un problème de compréhension. En tout cas, vous avez dit ce que vous aviez à dire. Moi, je dis aussi ce que j'ai à dire. Je ne vous ai pas interrompu. Vous êtes dans l'illusion. Vous essayez de manipuler encore un personnel et de jouer sur les peurs. Attendez la fin de l'histoire, parce que c'est vous qui écrivez l'histoire, Monsieur Ghendouf, on le sait, vous êtes un grand historien.

A la Région et à MPM, je serais un grand méchant, au Conseil Général aussi, mais vous me parlez de la politique nationale.

M. COZZOLINO.- Les 26 seront-ils réembauchés ? Je vous pose une question.

M. le MAIRE.- Monsieur Cozzolino, voulez-vous être correct ?

M. COZZOLINO.- Je n'ai pas eu de réponse. Est-ce que les 26 seront réembauchés sur un CDI ?

M. le MAIRE.- Il n'y avait qu'à lire le cahier des charges, parce que ce cahier des charges a circulé, et c'est le cahier des charges qui a été

donné aux sociétés, d'accord ? Nous allons discuter avec les sociétés maintenant. Alors, arrêtez, soyez poli.

M. COZZOLINO.- Ce n'est pas une question de politesse.

M. le MAIRE.- On est dans une assemblée où, normalement, on ne s'interrompt pas et on ne s'interpelle pas comme ça. Ayez au moins cette politesse-là.

Je parlais du système de privatisation. Dans toutes les collectivités territoriales, il y a des services qui ont été privatisés, notamment le nettoyage, et de plus en plus. Mais je vous rappelle quand même qu'à La Ciotat la privatisation du service du nettoyage, c'est faux, puisque nous avons un service du nettoyage avec 74 personnes dont 36 que j'ai déprécarisées, j'en ai titularisé la moitié. Là aussi, excusez-moi, mais on a voulu faire un effort parce que rien n'est trop beau pour nos enfants non plus –je reviendrai là-dessus, quand vous mentez sur les tracts que vous distribuez-, rien n'est trop beau pour nos enfants, parce que quand vous faites croire que c'est dans la Mairie que se trouve ce que vous marquez dans vos tracts, on vous avait répondu lors du compte administratif. Vous faites croire aux personnes qu'il y a un matériel luxueux, et ce matériel se trouve simplement dans les BCD des écoles, et nous avons fait ce choix d'intégrer ce matériel dans les BCD des écoles, c'est-à-dire les Bibliothèques Centres de Documentation qui sont dans chaque école. Quand vous marquez : « 4 chaises, 4 fauteuils », c'est 4 lots de 10. Soit vous êtes des gros menteurs, soit des cancrès.

M. COZZOLINO.- En matière de politesse, ce n'est pas mieux !

M. le MAIRE.- Je ne fais que lire et commenter ce que je lis.

M. COZZOLINO.- Je ne vous permets pas de nous parler ainsi.

M. le MAIRE.- De vous traiter de menteur ? Attaquez-moi en diffamation ! C'est vrai : ou vous êtes des menteurs, ou vous ne savez pas lire.

Mme ABATTU.- Monsieur le Maire, cette bataille de chapelles et vos propos qui sont assez déplacés à l'égard de représentants de l'opposition, je trouve que cela ne cache pas votre malaise, je vois que vous êtes très mal à l'aise pour justifier le licenciement des 26 personnes qui sont là.

M. le MAIRE.- On ne les licencie pas.

Mme ABATTU.- Que vous les privatisiez, cela ne m'étonne pas, c'est la droite, on le sait, on sait aussi qu'on ne pourra pas vous en empêcher. Mais au moins que l'on se batte pour que les personnes qui sont là ce soir aient leur CDI, qu'elles aient leurs heures, qu'elles puissent avoir un salaire minimum décent, et je vous demande encore une fois –vous n'avez pas répondu là-dessus- de leur accorder cette réunion collective avec les syndicats pour que tous ces points soient négociés.

M. le MAIRE.- C'est moi-même qui ai dit que ce personnel serait rencontré par mon Adjointe élue.

Mme ABATTU.- Mais pas individuellement, collectivement.

M. le MAIRE.- Monsieur Cozzolino, si vous voulez prendre ma place, présentez-vous à des élections et soyez élu ! Vous êtes le seul qui m'interpellez là-dessus, sauf que vous racontez des bêtises, vous mélangez la politique nationale, l'eau, les déchets. Vous savez très bien que c'est la municipalité qui me précédait qui a transféré les contrats à la CU. Ne dites pas que c'est faux, je vous traiterai encore de menteur. Cela a été transféré au 1^{er} janvier 2001, vous le savez. Qui a privatisé l'eau, dans cette ville ? Il me semble que c'est en 1980, quand il y avait M. Perrimond. Les ordures ménagères, c'est en 1989.

Mme ABATTU.- Le problème, ce soir, ce n'est pas ça.

M. le MAIRE.- Vous permettez, Madame Abattu, que je réponde à ce que M. Ghendouf dit dans son propos ? La procédure est engagée, ce personnel sera reçu, et maintenant nous allons pouvoir discuter avec cette entreprise, chose que nous ne pouvions pas faire avant. Donc, je reprends : à la Région, au Département, à MPM, à Aubagne, donc ne dites pas qu'il n'y a que la droite qui privatise. Merci.

(M. Ghendouf veut prendre la parole. Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. GHENDOUF.- Vous m'avez interpellé. Nous n'allons pas liquider 26 personnes en deux minutes parce que, Mesdames et Messieurs, vous voulez rentrer à la maison au chaud !

(Applaudissements dans le public, protestations, huées.)

Je vous demande de prendre le temps.

M. MATTEI.- On ne liquide rien du tout ! Pourquoi on vous laisserait parler pour raconter des bêtises ? Je ne suis pas d'accord pour vous laisser la parole.

M. le MAIRE.- Vous vous êtes exprimé, je vous ai laissé vous exprimer.

M. MATTEI.- Les journaux vont raconter tout ce que vous avez dit.

M. GHENDOUF.- Avec beaucoup de calme et de sérénité...

M. MATTEI.- Non, il n'y a pas de calme ni de sérénité.

M. GHENDOUF.- Je suis un républicain...

M. MATTEI.- C'est faux, vous n'êtes pas un républicain !

M. GHENDOUF.- Cessez de me couper le micro. J'ai été interpellé, je demande simplement quelques précisions.

M. le MAIRE.- J'ai oublié de dire à Mme Abattu que je ne sais pas où elle prend que l'on a supprimé les AVS dans cette ville. Depuis le début vous dites ça, de même que j'ai vu un papier où vous dite qu'on est la seule ville de France où il y ait un péage, je ne sais pas où vous prenez vos informations. C'est vrai qu'à force de dire des mensonges comme vous en dites, il reste quelque chose. C'est peut-être votre rôle d'opposition, mais enfin...

M. REPIQUET.- Vous parlez beaucoup de mensonges, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Oui, parce que, dans ce tract, ce sont des mensonges.

M. GHENDOUF.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît...

M. le MAIRE.- Vous y reviendrez sur une autre question. On va passer au vote.

M. GHENDOUF.- Mesdames et Messieurs les élus, je ne souhaite pas qu'on liquide le débat sur les 26 personnes de cette manière-là. On a posé un certain nombre de questions, je n'ai pas compris les réponses.

M. le MAIRE.- Je vous recevrai aussi, Monsieur Ghendouf.

M. GHENDOUF.- Avec les employés municipaux concernés, O.K. En tous les cas, la position du groupe La Ciotat Pour Tous est très claire : nous refusons que le service public communal de nettoyage soit privatisé, et nous nous battons jusqu'au bout avec les employés, s'ils en ont la force, parce que c'est très difficile pour eux. Nous ne souhaitons pas confier ce service à une société privée. Nous introduirons les recours nécessaires pour que l'ensemble de ces employés restent au sein du service public communal.

Deuxième point : vous avez parlé de mensonges de notre part. Les Ciotadens jugeront si nous avons menti sur l'ensemble des propos que nous avons tenus.

M. le MAIRE.- J'ai apporté mes réponses, j'espère qu'elles seront publiées dans la presse, parce que c'est un tissu de mensonges surtout quand on parle du mobilier luxueux qui est dans les écoles, qu'on se trompe et qu'on dit 4 chaises au lieu de 4 lots de 10.

M. GHENDOUF.- Reprenez votre document tel qu'il est écrit.

M. le MAIRE.- M. Hecquet a les factures, il pourra vous les donner et il vous fera un cours après.

Je mets aux voix.

La délibération n°1 est adoptée à la majorité

31 voix pour, 8 voix contre

(Protestations dans le public.

Mme ABATTU.- C'est dommage que vous soyez tous soudés comme ça pour mettre à la porte des gens.

M. MATTEI.- Mais on ne les met pas à la porte !

M. REPIQUET.- On verra si, dans un an, ces 26 personnes ont un CDI. On vous donne rendez-vous.

M. le MAIRE.- On le verra avant un an, j'espère.

FINANCES

2. Avances sur subventions aux associations et aux établissements publics locaux.

(Rapporteur : M. GLINKA-HECQUET.)

M. CHABAUD.- Juste une question...

Une Employée Municipale.- Vous avez répondu à côté, vous n'avez pas donné les réponses.

Mme FLICK.- Madame, vous pourrez venir me voir comme tous les vendredis, il n'y a pas de problème, je répondrai à vos questions.

La Dame.- On veut des réponses aujourd'hui, pas vendredi.

M. le MAIRE.- Mme Flick vous reçoit tous les vendredis, donc vous irez vendredi.

Mme FLICK.- Je crois que, parmi toutes les dames qui sont là, j'en reçois certaines assez souvent. Je pense que l'on arrive à se parler, je n'ai jamais refusé de vous recevoir et cela continuera, donc venez me voir, prenez rendez-vous.

La Dame.- Monsieur le Maire, Monsieur Boré, *(intervention en partie inaudible)*, je suis désolée.

M. le MAIRE.- C'est bien. Si vous prenez vos conseils auprès de M. Cozzolino, on a tout gagné !

On revient à la question.

M. CHABAUD.- Quels sont les critères qui permettent de déterminer le montant des subventions accordées ?

Une employée municipale.- On voulait vous souhaiter un joyeux Noël, Monsieur le Maire, parce que, nous, on va passer un Noël pourri et j'espère pour vous qu'il en sera de même.

M. le MAIRE.- Très bien, Madame, j'ai bien retenu vos propos. M. Chabaud va pouvoir parler.

M. CHABAUD.- Je me posais simplement la question de connaître les critères qui président au volume des subventions accordées. Je regardais l'Etoile Sportive, en comparaison de l'Atelier Jazz Convergences, pour ne citer que ces deux-là, ce n'est sûrement pas en fonction du volume d'adhérents.

M. GLINKA-HECQUET.- Vous voulez savoir comment est faite l'avance sur subvention.

M. CHABAUD.- Non, pas du tout. L'avance est tout à fait légitime. Ce que je demandais, c'est comment est calculée l'avance sur la subvention qui est accordée à chacun.

M. GLINKA-HECQUET.- Toutes les associations envoient à leurs élus une demande de subvention qui doit être justifiée, avec le nombre d'adhérents, ce qu'ils font dans la ville et quel est leur budget général, de manière que le pourcentage de subvention ne dépasse en aucun cas un pourcentage de leur budget général de fonctionnement. Sauf cas particulier, la subvention de la Ville ne doit pas dépasser 50 %, sinon nous devenons majoritaires et, dans ce cas-là, nous devons avoir leurs comptes inscrits dans le compte administratif.

Je vous rappelle aussi que toutes les associations qui demandent une somme assez importante, en particulier –c'est la loi- toutes celles qui dépassent une demande de subvention de 23.000 €, nous devons faire avec elles une convention, c'est obligatoire. Non seulement cette convention est financière, mais elle doit comporter un contrat d'objectif de

l'association. A la fin de l'année ou au début de l'année suivante, dans les 6 mois, cette association doit rendre des comptes sur l'objectif qui a été mis dans sa demande de subvention, en particulier quand elle est supérieure à 23.000 €.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité

3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement – Exercice 2010.

(Rapporteur : Mme BUTLIN.)

**La délibération n° 3 est adoptée à la majorité
35 voix pour, 4 abstentions**

4. Admission en non valeur.

(Rapporteur : M. CANESI.)

**La délibération n°4 est adoptée à la majorité
37 voix pour, 2 abstentions**

POLITIQUE DE LA VILLE

5. Approbation de la prolongation du CUCS en 2010.

(Rapporteur : M. MARIA-FABRY.)

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité

6. Adhésion de la Ville à l'Association Entreprendre Ville et Quartier.

(Rapporteur : M. le MAIRE.)

**La délibération n° 6 est adoptée à la majorité
35 voix pour, 4 abstentions**

7. Attribution de subvention à l'Association Avenir Emploi.

(Rapporteur : M. BRISCAS.)

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité

8. Validation des principaux éléments du Diagnostic Local de Sécurité et des grandes orientations du Contrat Local de Sécurité Nouvelle Génération.

(Rapporteur : M. PATZLAFF.)

**La délibération n°8 est adoptée à la majorité
33 voix pour, 6 abstentions**

9. Validation de la 2^e programmation du CISPD 2009. Attribution de subventions. Demande de financement.

(Rapporteur : M. PEPE.)

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité

PETITE ENFANCE

10. Attribution de subvention 2009 à l'ADALE.

(Rapporteur : M. VALERI.)

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

11. Approbation du règlement intérieur des structures associatives (Evariste Gras, Subilia, local Bon). Modificatif.

(Rapporteur : Mme GROS.)

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité

PATRIMOINE

12. Restructuration de la Chapelle Sainte-Anne. Approbation de l'avenant n°2 au lot 3 – Sté Vivian.

(Rapporteur : M. MATTEI.)

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité

13. Réhabilitation de la Villa Michel Simon. Résiliation des marchés de maîtrise d'œuvre, de missions de contrôle technique et CSPS.

(Rapporteur : M. GLINKA-HECQUET.)

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité

ANIMATION

14. Remboursement et facturation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et en séjours de vacances (CVL) - Modificatif.

(Rapporteur : Mme BOISSIER.)

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité

JEUNESSE

15. Avance sur subvention aux associations dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

(Rapporteur : Mme VANDAMME .)

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité

16. Approbation de la convention de partenariat avec le collège Jean-Jaurès.

(Rapporteur : Mme GROS.)

M. GHENDOUF.- Une observation, et dans le contexte actuel, ce n'est pas sur le fond que nous allons nous abstenir sur le partenariat entre la commune et le collège, mais il nous semble qu'au même moment où l'on demande à 26 salariés de la commune de sortir de la Mairie, nous allons mettre 2 employés municipaux à la disposition du collège. Je trouve cela injuste et pas justifié. Il me semble que l'on doit privilégier ceux qui sont en train d'être exclus du service communal, et la priorité est celle-là. Ce n'est pas sur le fond de l'action, mais sur la forme.

M. le MAIRE.- Je ne comprends plus.

Mme VANDAMME.- Les interventions dans les collèges ont lieu depuis de nombreuses années. On ne met pas à disposition du personnel,

on les fait passer dans les collèges, Virebelle, Jean-Jaurès, depuis de nombreuses années et c'est une convention qui est remise à jour. Il n'y a rien de changé par rapport à 2001 ou 2002, je ne me souviens plus en quelle année on a mis ces activités en route. On ne met pas à disposition du personnel, ils y vont entre midi et deux pour expliquer ou pour proposer des informations concernant les relations européennes et internationales.

M. le MAIRE.- Vous voyez, Monsieur Ghendouf, que la Ville s'implique. Nous faisons cela depuis 2003. Nous en discutons aussi dans le cadre du CLS, puisque nous faisons découvrir aux jeunes des activités culturelles ou sportives. Après, cela vous regarde de rebondir sur des questions d'actualité, parce qu'il ne m'a pas échappé que nous sommes en période pré-électorale, ça ira peut-être mieux après, en espérant que le choix que vous avez fait vous donne les voix suffisantes pour fusionner au deuxième tour.

Mme VANDAMME.- C'est peut-être la formulation qui n'est pas bonne. Excusez-moi. Je viens de lire jusqu'au bout la délibération. C'est la formulation qui est mal faite, au niveau de la deuxième page : « Considérant qu'il convient ... » etc. Je m'en excuse, je ne l'ai pas lue jusqu'au bout.

M. GHENDOUF.- Merci, Madame Vandamme, de me donner raison. Comme je l'ai dit précédemment, ce n'est pas sur le fond du partenariat que je discutais, mais c'est sur la forme.

Monsieur le Maire, cela fait deux conseils municipaux que vous m'interpellez sur les élections régionales en disant qu'on est en période pré-électorale.

M. le MAIRE.- C'est vrai. Il faut vous agiter pour faire un peu de points. Je le comprends très bien, c'est normal.

M. GHENDOUF.- Il me semble –un certain nombre de ciotadens peuvent en témoigner- que je n'ai jamais attendu les périodes pré-électorales pour me préoccuper des problèmes sur notre commune. J'ai toujours dit lorsque les choses, de notre point de vue, n'allaient pas bien et je continuerai, élections ou pas élections. Ce n'est pas moi qui fais le calendrier électoral. Il se trouve qu'il y a des conseils municipaux en période pré-

électorale et après les élections, mais notre opposition est constructive bien souvent, et on la continuera. Lorsque nous pensons que l'intérêt général n'est pas assuré, nous le dénonçons aujourd'hui comme demain. Quant à vos pronostics, je vous les laisse. Je n'en suis pas, comme vous, à sonder l'esprit ciotaden, puisque nous sommes un certain nombre à avoir été interviewés. Si donc le cabinet avait l'amabilité de me transférer les données qui ont été analysées, pour voir si la cote de popularité du maire était bonne, si la cote de popularité de Untel ou Untel était bonne, je serais preneur, d'autant plus que cela a été fait avec l'argent des contribuables, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Plus il y aura de conseillers régionaux dans cette assemblée, plus peut-être on sera défendus au niveau de la Région, et je m'en félicite.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité

NAUTISME

17. Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'une activité voile scolaire – Modification.

(Rapporteur : M. BONAN.)

M. GHENDOUF.- J'ai fait une observation, au dernier Conseil Municipal. Il me semble que nous avons la Société Nautique et la Société (???) qui sont des associations ciotadennes. Au travers du lancement d'un marché, nous prenons le risque qu'une association X, de Marseille, par exemple, ou d'ailleurs, fasse une proposition et remporte le marché, ce que je ne souhaite absolument pas. Nous ne sommes pas obligés, sur les activités à caractère social, culturel ou sportif, et c'est le droit européen qui le dit, de lancer un marché public. Nous ne devrions pas passer ce type de délibération, nous devrions attribuer une subvention avec un contrat d'objectif, et cesser de nous plier à ce code des marchés publics qui peut être interprété de manière différente.

M. le MAIRE.- Pour une fois, je suis presque d'accord avec vous, mais si je ne le fais pas, on dit que ce n'est pas clair, alors je le fais, mais je suis presque d'accord avec vous.

M. GHENDOUF.- Une proposition, Monsieur le Maire : changeons donc cette délibération et attendons de voir...

M. le MAIRE.- Je ne veux pas en prendre plein la tête en disant : ce n'est pas clair, ce n'est pas ci, ce n'est pas là.

M. GHENDOUF.- Monsieur le Maire, l'intérêt est que si demain une association de voile de La Rochelle, par exemple, attaquait la délibération, cela permettrait au juge administratif de dire le droit et de faire jurisprudence.

M. le MAIRE.- Il y a des jurisprudences déjà, justement. On s'est renseigné. Mais au moins cela a le mérite d'être transparent. Sur le fond, comme vous disiez tout à l'heure, je peux partager un certain nombre de choses. Mais si je ne le fais pas, on va dire que ce n'est pas transparent, et on pourrait dire un certain nombre de choses. Donc, on le fait.

Hormis ces remarques que nous avons notées, je mets aux voix.

**La délibération n°17 est adoptée à la majorité
35 voix pour, 4 abstentions**

SOCIAL

18. Approbation de la convention de soutien avec le CCAS.

(Rapporteur : Mme GOURDIN.)

La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité

19. Approbation du règlement intérieur du Centre socio-culturel Marius Deidier. Modificatif.

(Rapporteur : M. SAURIN.)

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité

20. Adhésion de la Ville à la charte du Réseau Inter Génération PACA de l'Association Actions de Coordination de lieux et d'accueils aux personnes âgées (ACLAP)

(Rapporteur : Mme CARDONA.)

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité

TOURISME

21. Modalités d'application de la taxe de séjour pour les ports.

(Rapporteur : M. BONAN.)

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité

PERSONNEL

22. Remboursement des frais de déplacement des agents se rendant en formation.

(Rapporteur : Mme AUDIBERT.)

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité

23. Approbation de mise à disposition de personnel au Cercle des Nageurs Ciotadens.

(Rapporteur : M. GIUSTI.)

La délibération n°23 est adoptée l'unanimité

24. Modification du tableau des effectifs.

(Rapporteur : Mme FLICK.)

M. le MAIRE.- Je pense que ce rapport est un peu plus clair, puisque c'était en gros ce qui était demandé, donc les services ont travaillé pour le mettre en place.

Mme ABATTU.- Un accord a été trouvé, donc nous allons voter cette délibération. Cependant, pour arriver à un accord, il a quand même fallu que la majorité des employés municipaux fasse l'assaut du 4^e étage la semaine dernière.

M. le MAIRE.- Sur la modification du tableau des effectifs, c'est souvent Mme Reynaud qui dit, quand on présente le budget : « Je n'ai pas tous les éléments ».

Mme ABATTU.- On pourrait tout à fait évoquer la question de ce qui s'est passé la semaine dernière. Ce n'est pas précisément ce dont le

tableau parle. C'est quand même dommage que, pour que les postes soient créés, les employés municipaux soient obligés de faire le siège du 4^e étage à la Mairie.

M. COLLURA.- Elle a envie de parler !

Mme ABATTU.- Merci, Monsieur Collura, de m'aider à prendre la parole !

M. le MAIRE.- Il s'agit des régimes indemnitaires. Sur le tableau des effectifs, il fallait toiletter un certain nombre de postes, et cela demande du temps, il fallait mettre en place tout ce qui était titulaires, contractuels, vacataires, pour que l'on ne nous dise pas que c'était trouble. Ce n'est pas encore mis en ETP, parce que même dans les titulaires il y a des 80 %. Il y a un travail qui reste à faire pour que ce soit vraiment mis dans les formes. On pourrait me poser la question aussi : combien cela représente d'ETP par rapport à ce nombre ? C'était pour les régimes indemnitaires parce qu'il y avait le CTP, il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises en CTP et, en accord avec les syndicats, nous avons retiré une question qui demande peut-être un peu plus de réflexion, parce que justement il y a des mesures à prendre, il faut bien discuter avec les représentants du personnel, parce qu'il y a un absentéisme important, on me le fait remonter. On pourrait le faire passer comme ça, parce qu'il y a des choses qui relèvent du Conseil d'Etat. Il y a beaucoup de communes qui ont appliqué la réduction du régime indemnitaire pour les absents, puisqu'il y a une jurisprudence. Cela a été même appliqué au SDIS, dans d'autres communes. C'est cela qui faisait un peu débat.

Tout à l'heure, on parlait du ménage. On est entre nous, on peut se dire les choses. On a voulu faire mettre le paquet au niveau des écoles, on a mis tout le personnel titulaire dans les écoles à travailler pendant la journée, parce qu'on en avait assez d'avoir des réflexions du style : « Le papier toilette n'est pas changé », etc. Nous avons trouvé un accord avec l'Education Nationale. Il fallait que ce ne soit que les titulaires, pour mettre tout le personnel au niveau des écoles. Et ça recommence, on dit : « Il y en a une sur deux qui n'est pas là ». Maintenant, on s'aperçoit d'un certain nombre de choses, donc je voulais prendre un certain nombre de décisions, et je crois

que nous les prendrons de concert en discutant avec les syndicats, parce que 9 semaines de congé + 24 jours d'absence par an et par personne, au niveau du personnel, cela fait beaucoup. Il faut trouver des moyens de management qui soient peut-être mieux que ce que l'on a fait jusqu'à présent. Ça se discute, c'est pour cela que ça a été mal perçu et qu'il y a eu des questionnements. On est prêts à travailler sur ces questionnements, mais c'est vrai que ça se passe en ce moment. J'ai des rapports de conseils d'écoles qui sont dramatiques. J'ai des directeurs d'écoles et des parents d'élèves qui m'en ont parlé.

C'est un exemple parmi tant d'autres, pour répondre à votre question qui n'a rien à voir avec ce rapport, mais vous m'avez posé une question, je vous réponds. Ce sera discuté avec les représentants du personnel et j'espère que, dans l'intérêt général, nous trouverons une solution.

Ce tableau des effectifs est modifié, toiletté et transparent. On va le passer au moins une ou deux fois par an, parce qu'il y a des changements de catégorie. Chaque fois qu'il va y avoir des changements de catégorie, on sera obligé de repasser un tableau pour le mettre à jour.

M. GHEN DOUF.- Je ne peux pas accepter vos propos sur le fait que les employés municipaux qui ont fait l'entretien des écoles faisaient mal leur travail et que les directeurs d'écoles et les parents se plaignaient.

M. le MAIRE.- J'ai cité ça comme exemple.

M. GHENDOUF.- C'est une exemple malheureux.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas un mensonge.

M. GHENDOUF.- C'est vos propos, je vous les laisse, Monsieur le Maire. Du fait qu'il manquait du papier toilettes, on licencie 26 personnes. C'est un peu fort de café !

(Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. le MAIRE.- Je pense que vous faites un amalgame. Même si les cadres du PC sont rajeunis, je vois que les méthodes sont toujours les mêmes !

M. GHENDOUF.- Vos propos sont choquants et vous vous en rendez compte, c'est bien. Sur ce rapport, vous avez dit dans la présentation que cela faisait suite à un rapport...

M. le MAIRE.- Je m'étais engagé à le faire il y a un moment.

M. GHENDOUF.- Vous ne parliez pas du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ?

M. le MAIRE.- Qui nous dit qu'on a trop de contractuels, oui. J'ai récupéré en 2001 une Mairie où il y avait énormément de précaires. Si j'en ai stagiairisé 134, c'est parce qu'il y a des municipalités qui se sont succédé et qui ont laissé des précaires. Je ne peux pas prendre tous les malheurs du monde, comme l'ont dit certains. Je ne suis pas là pour prendre des coups de bâton.

M. GHENDOUF.- Je pense que vous faites une erreur en pensant que le coût sera moins élevé pour la commune.

M. le MAIRE.- Mettez-le dans votre programme à la Région.

M. GHENDOUF.- En tout cas, puisque vous m'interpellez là-dessus, je vais vous répondre.

M. MATTEI.- Mais non, on ne vous interpelle pas !

M. GHENDOUF.- Laissez-moi finir, s'il vous plaît, mes chers collègues !

M. le MAIRE.- Vous voulez revenir là-dessus, retrouver des arguments, mais on a compris que vous êtes contre cette démarche, vous êtes contre les privatisations, c'est bien ça ?

M. GHENDOUF.- Absolument pas, ne déformez pas mes propos.

M. COLLURA.- Tu n'es ni pour, ni contre, bien au contraire !

M. GHENDOUF.- Je vais conclure. Je suis pragmatique. En tant qu'élus régionaux, nous allons faire ce à quoi nous nous sommes engagés déjà, on n'a pas attendu les élections régionales.

M. le MAIRE.- Engagez-vous pour le ménage à la Région.

M. GHENDOUF.- Lorsque les personnels techniques, autrement dit les ATOS, ont été décentralisés en région, il manquait 3.000 postes sur l'académie d'Aix-Marseille et l'académie de Nice, dans les lycées. Nous avons fait deux choses : nous avons d'une part titularisé l'ensemble des précaires, et d'autre part nous avons pris l'engagement politique que jamais ces services ne seraient privatisés tant que nous serions élus. Je vous apporte une réponse.

M. le MAIRE.- Dans les écoles, j'ai du personnel titulaire. En revanche, dans les bureaux de la Région, il y a des personnels privés.

M. GHENDOUF.- Les personnels ATOS ont deux missions : une mission sur la restauration et une mission sur l'entretien des locaux. Nous nous sommes engagés, nous avons résorbé l'emploi précaire, parce que le gouvernement n'avait pas fait son travail. Nous nous sommes engagés politiquement. Faites-le dans vos propositions. Tant que nous serons élus de gauche à la Région, nous ne privatiserons pas ce service.

Je reviens sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes : sera-t-il disponible ou pas et sera-t-il discuté en Conseil Municipal avant les élections ?

M. le MAIRE.- C'est obligatoire.

M. GHENDOUF.- Je sais bien, mais quand ?

M. le MAIRE.- Quand on le recevra.

M. GHENDOUF.- Donc, vous ne l'avez pas encore ?

M. le MAIRE.- Non. On le mettra au Conseil Municipal le plus près de la réception.

M. GHENDOUF.- Je ne savais pas si vous l'aviez reçu ou pas.

M. le MAIRE.- Non, sinon on l'aurait mis ce soir. On ne peut pas aller contre la loi. J'ai compris que vous vous engagiez à mettre en régie les bureaux de la Région.

**La délibération n°24 est adoptée à la majorité
33 voix pour, 6 abstentions**

25. Approbation du règlement intérieur de la Police Municipale.

(Rapporteur : Mme SALVO.)

La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité

26. Attribution de logements pour nécessité absolue ou utilité de service.

(Rapporteur : Mme SALVO.)

M. le MAIRE.- On devance un peu ce qui est dit. Ça tombe sur nous.

M. COZZOLINO.- Qu'est-ce que cela entraîne par rapport à la situation actuelle ?

M. le MAIRE.- Cela entraîne que, depuis un certain nombre d'années, on le voit dans les actes notariés, il y a beaucoup de logements de fonction qui, en fait, ne sont pas des logements de fonction. Dans ces logements, il n'y avait même pas de déclaration à l'URSSAF ou d'avantages en nature. Il faut donc se mettre en conformité, parce que l'Etat peut en faire la remarque, même si ça dure depuis on ne sait combien de temps, on n'est pas arrivé à remonter à l'origine. Il y a différents services où il y a nécessité absolue, et ensuite il y a modification. Tous les agents ont été consultés. Maintenant, il y a assez de jurisprudences, la loi dit que si on a un logement avec nécessité pour intervenir dans les écoles, comme cela se faisait avant, on ne peut pas avoir droit aux astreintes, aux IFTS ou aux heures supplémentaires. Après, c'est au choix de l'agent qui est là de choisir si c'est en nécessité ou en utilité. On se met en conformité. Depuis un certain nombre d'années, c'est comme ça, mais un jour ou l'autre il faut se mettre en conformité, c'est tout.

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

27. Modification de l'affectation des crédits d'embellissement Casino Les Flots Bleus.

(Rapporteur : Mme CARDONA.)

M. COZZOLINO.- Une question : quid du nouveau Casino ?

M. le MAIRE.- Vous le saurez en temps voulu, mais on posera la première pierre ensemble, si vous le voulez.

M. COZZOLINO.- Si on avait un peu plus de précisions, ce serait bien, d'autant que, derrière le projet de Casino, il y avait des équipements qui devaient voir le jour.

M. le MAIRE.- C'est différent. Il y a le projet du Casino et le projet de l'aménagement des terrains. Je l'ai dit, je le répète, si vous voulez bien que je me répète : sur le projet d'aménagement du Domaine de la Tour que nous avons prévu de faire, il faut trouver une solution pour payer cet aménagement sans, si possible, recourir à l'emprunt.

M. COZZOLINO.- Donc, on est tranquille pour des mois.

M. le MAIRE.- Pour le Casino, je pense qu'on va poser la première pierre bientôt.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité

28. Demande de dénomination en Commune Touristique.

(Rapporteur : M. BONAN.)

Avant de passer cette délibération, je me permettrai de faire un bref rappel historique. Notre commune a été officiellement déclarée station climatique et balnéaire par un arrêté du Président de la République Française, qui était à l'époque non pas Poincaré, mais Doumergue, qui a signé le décret –j'ai le document sous les yeux- érigeant La Ciotat en commune climatique, et je tiens à le dire, non pas sur l'ensemble du territoire, mais sur une partie assez restreinte allant du Domaine de la Tour jusqu'à la sortie de La Ciotat en direction des Lecques. Cela a été un long combat pour nos prédécesseurs qui ont commencé à demander l'érection de la commune en station climatique par une première délibération du 28 juin 1920. Finalement, au bout de 9 années de combat, après être passé par 5 ou 6 commissions locales, nationales et régionales, le Président de la République a signé cet arrêté.

J'ai aussi sous les yeux une autre délibération intéressante, celle du 22 août 1929, où l'un de nos prédécesseurs de la municipalité qui était présidée par le Docteur Bouissou, le Dr (???) que certains ciotadens ont

bien connu, a fait voter une délibération au Conseil Municipal demandant notamment, à la suite de l'érection de La Ciotat en commune climatique, que l'autorisation de jeux soit donnée à travers cette délibération qui a aujourd'hui plus de 80 ans. Il est intéressant de constater que déjà le tourisme des 4 saisons perçait à La Ciotat il y a plus de trois quarts de siècle.

Ceci étant dit, je serai beaucoup plus bref dans la présentation de la délibération qui sera plus simple. Nous n'attendons pas 9 ans, je vous rassure, pour que la commune de La Ciotat change de dénomination et devienne Commune Touristique.

(Lecture de la délibération.)

M. REPIQUET.- Je voulais poser une question à M. Bonan : je voudrais savoir précisément quelle est l'incidence de cette classification par rapport à la législation sur le travail du dimanche, c'est-à-dire est-ce que le fait d'être en ville touristique va autoriser systématiquement le travail du dimanche ?

M. BONAN.- Oui, ça le permettra.

M. le MAIRE.- Ça permet aussi de garder le Casino, par exemple.

M. BONAN.- Ce qui n'est pas négligeable pour les recettes fiscales.

M. GHENDOUF.- Autant je partage l'idée que La Ciotat soit une commune dédiée au tourisme des 4 saisons, je peux partager la formule, malgré tout cette délibération introduit ce qu'a cité mon collègue M. Repiquet : le travail du dimanche. C'est pour cela que nous n'allons pas voter cette délibération, parce que nous considérons que c'est anti-social, parce que la politique familiale se base sur des moments de regroupement et qu'un grand nombre de salariés ont besoin d'avoir une journée au moins ensemble.

(Brouhaha, protestations sur les bancs de la majorité.)

Cela contribue à déteindre le lien social et familial, parce qu'on ne permet pas aux familles de se retrouver notamment sur un certain nombre de jours importants.

D'autre part, ne soyez pas dupe, on ne va jamais au travail parce qu'on a envie d'y aller, cela obligerait les salariés à aller travailler le dimanche et ils n'auront pas le choix.

Troisième aspect de cette délibération : le commerce du centre ville, qui est déjà en difficulté de par sa nature, va être encore plus en difficulté, parce qu'au travers de cette délibération nous ne pourrions pas nous opposer à l'ouverture de l'ensemble des magasins de l'Ancre Marine le dimanche beaucoup plus activement que ce n'est le cas aujourd'hui. C'est ce qui va se passer. Lorsque l'on voit les difficultés du centre ville en matière commerciale, nous allons accentuer par l'intermédiaire de cette délibération ces difficultés et nous allons mettre en concurrence des artisans et commerçants qui travaillent en famille généralement, avec quelques employés, avec les employés de la grande distribution. Il faut cesser cela. Un des moyens de protéger le commerce de proximité et le commerce du centre ville, c'est de leur laisser la possibilité de peut-être faire leur chiffre d'affaires également le dimanche matin. Un certain nombre le font aujourd'hui. Les gens vont aller à l'Ancre Marine et l'argent qui aurait pu être dépensé en centre ville va être dépensé sur l'Ancre Marine, et nos commerçants du centre ville, qui ont une mission importante parce qu'ils animent cette vieille ville, vont être encore mis en difficulté. Je le leur dirai, sans polémique.

M. le MAIRE.- Heureusement que vous êtes là pour sauver le centre ville !

M. GHENDOUF.- Lorsqu'on cherche des outils pour redynamiser le centre ville, un des fléaux du petit commerce et de l'artisanat c'est la grande distribution. On sait bien les prix pratiqués et on sait bien d'où viennent un certain nombre de produits. C'est tout cela qu'il faut remettre en cause. Si nous acceptons cette délibération, malheureusement, on va contribuer à créer des difficultés.

M. le MAIRE.- Vous avez oublié le marché du dimanche matin.

M. GHENDOUF.- Nous pouvons accroître l'activité touristique de La Ciotat, mais il y a d'autres moyens que celui-là.

Mme GRIGORIAN.- Et comment faites-vous venir les touristes, si les magasins sont fermés le dimanche ?

M. le MAIRE.- Je vais laisser Jean-Louis Bonan parler, et heureusement que M. Ghendouf va venir défendre Mme Grigorian dans la rue des Poilus !

M. BONAN.- Vous êtes à contre-courant total de l'économie ciotadenne. L'un des axes importants du développement économique de la ville de La Ciotat, c'est le tourisme des 4 saisons, créateur de nombreux emplois, vous semblez l'oublier, Le tourisme toute l'année crée de nombreux emplois. On ne peut pas à la fois vouloir le développement d'une ville située en bord de mer et empêcher les touristes de venir.

M. GHENDOUF.- Ce ne sont pas mes propos. M. Bonan interprète habilement mes propos. Je reformule vos propos : M. Bonan explique que, pour développer la commune de manière touristique, il faut ouvrir les grandes surfaces le dimanche.

M. BONAN.- C'est votre interprétation. La délibération concerne l'appellation de Commune Touristique et elle est nécessaire pour le développement de la ville. Vous vous y opposez, vous prenez vos responsabilités qui me paraissent extrêmement graves.

M. BRISCAS.- Le développement économique est un tout, le tourisme en fait partie, et Dieu merci, à La Ciotat, c'est le cas. Si vous allez dans des zones sinistrées où il y avait des mono industries, il n'y a plus rien. C'est aussi grâce au soleil et au tourisme si La Ciotat existe et se développe. Le tourisme fait partie du développement économique.

M. le MAIRE.- Faire un développement de chalandise, c'est important, mais il faut aussi attirer du monde sur La Ciotat toute l'année. Je n'écris pas l'histoire. Je sais que le classement en Commune Touristique est le seul moyen d'avoir un Casino. Vous êtes d'accord avec moi ?

M. GHENDOUF.- Non. Le statut actuel de la commune me suffit.

M. le MAIRE.- Allez voir la Directrice de l'Office du Tourisme. Notre souci est d'attirer le plus grand nombre possible de personnes sur La Ciotat pour que La Ciotat puisse se développer et que l'on crée des emplois à La Ciotat. C'est vrai qu'une partie de l'année le tourisme est important pour la création de ces emplois et pour la vie d'un certain nombre de ciotadens, et même des commerçants de la rue des Poilus vous le disent.

M. GHENDOUF.- Je ne parle pas du développement touristique de la ville. Vous avez interprété mes propos. Je vous ai dit que nous n'avons pas besoin de cette délibération pour continuer à avoir de l'activité touristique. On a fait des propositions et on continuera à en faire. Evidemment, le tourisme est un des piliers du développement économique, ce n'est pas moi qui dirai le contraire. Je dis simplement que nous n'avons pas besoin d'ouvrir les grandes surfaces le dimanche pour avoir du tourisme.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas le débat aujourd'hui. Ceux qui voudront ouvrir pourront ouvrir, mais ce n'est pas le débat. Ensuite, je pense qu'il va y avoir aussi des rencontres dans ces grandes surfaces, comme vous dites, pour pouvoir le mettre en place.

La délibération n°28 est adoptée à la majorité

33 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions

29. Communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône (SMED 13).

(Rapporteur : M. ALEXANIAN.)

M. le MAIRE.- Je vous remercie et vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de Noël en famille.

(La séance est levée à 20 h 20.)
